



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

ARRETE MUNICIPAL N° 70/2025 réglementant le stationnement et la circulation dans diverses rues.

Le Maire de la ville de Sarralbe

- **VU** la loi municipale locale du 6 juin 1895, article 16 ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et les textes relatifs aux pouvoirs de police du maire à l'intérieur des agglomérations ;
- **VU** le code de la route et les textes subséquents ;
- **VU** le code pénal
- **VU** le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990, modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière ;
- **VU** la demande de l'entreprise ERT Technologies-BE EST – 20, allée des Marronniers – 88190 Golbey ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation de tous véhicules, piétons et cyclistes, dans diverses rues, afin d'auditer les boîtiers de protection d'épissures dans les chambres Moselle Télécom.

ARRETE :

- **Article 1 :** Du 17/09/2025 au 31/12/2025, sur l'ensemble de la commune de Sarralbe en fonction de la localisation des chantiers afin d'auditer les boîtiers de protection d'épissures dans les chambres Moselle Télécom, le stationnement de tous véhicules sera interdit, la circulation se fera sur demi chaussée et sera régulée par des plantons ou par des feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h et les cyclistes et piétons utiliseront le trottoir d'en face.

Article 2 : Des panneaux de signalisation appropriée aux circonstances seront mis en place par l'entreprise ERT Technologies.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions légales et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le responsable de l'entreprise ERT Technologies ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE ;
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- S/Maire ;
- La police municipale.

Sarralbe, le 17/09/2025.

Le Maire :

Pierre-Jean DIDOT.

